

PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 octobre 2025, le député de Marquette inscrivait au feuilleton une question demandant quelles actions le ministère de la Santé entend poser, en collaboration avec Santé Canada et les autorités de santé publique du Québec, afin d'encadrer la vente et la consommation des sachets de caféine, notamment pour protéger les mineurs contre les risques d'abus, de dépendance et de complications médicales.

Santé Canada est responsable de la surveillance du marché pour déceler les produits de caféine non autorisés, y compris ceux vendus en ligne; le MSSS demeure vigilant et disponible à collaborer avec Santé Canada, le cas échéant.

Le MSSS reconnaît que la popularité croissante des sachets de caféine chez les jeunes est une situation préoccupante. Une consommation excessive de caféine peut entraîner des effets indésirables, notamment la déshydratation, de l'insomnie ou de l'anxiété. Par ailleurs, les jeunes seraient particulièrement vulnérables, notamment en raison de leur poids corporel et de leur sensibilité aux stratégies et pratiques de commercialisation.

Dans une perspective de prévention, le MSSS mène également des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la consommation de substances psychoactives, notamment auprès des jeunes. La campagne sur les surdoses de drogues diffusée en février et mars 2025 comprenait un volet destiné aux adolescents et à leurs parents, avec des contenus adaptés sur des plateformes numériques populaires. Ces initiatives visent à mieux informer les jeunes sur les dangers associés aux substances vendues sur le marché non réglementé.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03296